



Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

Distr.: Générale
1^{er} novembre 2006

Français
Original: Anglais

Conseil du développement industriel

Trente-deuxième session

Vienne, 29 novembre-1^{er} décembre 2006

Point 2 e) de l'ordre du jour provisoire

Cadre de programmation à moyen terme, 2008-2011

Cadre de programmation à moyen terme, 2008-2011

Propositions du Directeur général

Additif

On trouvera ci-après des renseignements supplémentaires sur les activités proposées pour la période sur laquelle porte le prochain cadre de programmation à moyen terme, 2008-2011.

1. La présente note complète les renseignements fournis dans le document IDB.32/8-PBC.22/8 en ce qui concerne le projet de cadre de programmation à moyen terme pour la période 2008-2011.
2. Comme l'indique le document IDB.32/8-PBC.22/8, le cadre de programmation à moyen terme 2008-2011 sera le premier du genre à se fonder, conformément à la résolution GC.11/Res.4, sur les trois priorités thématiques (et les questions transversales connexes) énoncées dans la vision stratégique à long terme de l'ONUDI.
3. En outre, la mise en œuvre du cadre de programmation à moyen terme 2008-2011 devrait se fonder, dans toute la mesure possible, sur les principes d'une gestion axée sur les résultats, qui se concentre sur la définition de résultats quantifiables et sur la mesure dans laquelle ils sont atteints.
4. Le cadre de programmation à moyen terme 2008-2011 intégrera également plusieurs améliorations introduites et développées ces derniers mois telles que les mesures proposées pour promouvoir l'emploi des jeunes, développer l'utilisation des biocarburants et stimuler la coopération Sud-Sud en faveur du développement industriel.
5. Autre innovation: le projet de cadre de programmation à moyen terme traitera les questions importantes de coordination des programmes, les dimensions régionales de leur mise en œuvre, la mobilisation de ressources et les services

Pour des raisons d'économie, le présent document a été tiré à un nombre limité d'exemplaires. Les représentants sont priés de bien vouloir apporter leur propre exemplaire aux réunions.



d'appui et de gestion requis pour assurer la mise en œuvre efficace des activités proposées.

6. En raison de l'ampleur et de la profondeur des innovations introduites pour accroître l'impact sur le développement et la transparence des opérations de l'Organisation pendant la période 2008-2011, l'élaboration d'un ensemble détaillé d'activités de programmes et de mesures d'appui proposées s'est révélée plus complexe que prévu. Pour cette raison, cette proposition sera présentée dans un document de séance.

7. On tentera de maintenir le montant réel des ressources requises pour la mise en œuvre du cadre de programmation à moyen terme 2008-2011 dans les limites fixées pour le cadre 2006-2009, du moins pendant le premier exercice biennal de la nouvelle période de programmation. À plus long terme, cependant, on prévoit que la croissance future des services de l'ONUDI exigée par les États Membres imposera d'investir plus avant dans l'Organisation.

Mesures à prendre par le Comité

8. Le Comité voudra peut-être prendre note des renseignements fournis dans le présent document.
